

TITULAIRE

NOM :

PRÉNOM :

N° DE LICENCE :

DISCIPLINE PRINCIPALE :

PASSEPORT SPORTIF



FÉDÉRATION DE SPORTS DE COMBAT – FRANCE
ARTS MARTIAUX TRADITIONNELS & MODERNES

MON PASSEPORT

FEDERATION DE SPORTS DE COMBAT – FRANCE

ARTS MARTIAUX TRADITIONNELS & MODERNES



SOMMAIRE

IDENTITÉ.....	P.3
CLUB D'APPARTENANCE & MUTATIONS	P. 4
GRADES TECHNIQUES DES MOINS DE 15 ANS	P. 5
GRADES TECHNIQUES À PARTIR DE 15 ANS	P. 7
GRADES SUPÉRIEURS & ÉQUIVALENCES	P. 10
GRADES SUPÉRIEURS	P. 11
STAGES TECHNIQUES	P. 16
COMPÉTITIONS RÉGIONALES & RENCONTRES DIVERSES	P. 20
COMPÉTITIONS NATIONALES	P. 23
COMPÉTITIONS INTERNATIONALES (HORS ÉQUIPE NATIONALE).....	P. 26
SÉLECTION EN ÉQUIPE NATIONALE	P. 28
STAGES D'ARBITRAGE	P. 30
PRATIQUE D'ARBITRAGE EN COMPÉTITION	P. 32
DIPLÔMES DE JEUNE-OFFICIEL	P. 35
DIPLÔMES D'OFFICIEL.....	P. 37
FILIÈRE D'ENSEIGNANT DE CLUB & D'OBTENTION DE LA CEINTURE NOIRE	P. 39
STAGES DE FORMATION D'ENSEIGNANT DE CLUB & DE CADRE FÉDÉRAL.....	P. 40
DIPLÔMES D'ENSEIGNANT DE CLUB	P. 42
DIPLÔMES & TITRES DE CADRE FÉDÉRAL	P. 45
EXIGENCES MÉDICALES POUR LA COMPÉTITION	P. 46
CERTIFICATS MÉDICAUX DE NON CONTRE-INDICATION À LA COMPÉTITION.....	P. 47
EXAMEN MÉDICAL POST-MATCH	P. 49
ABRÉVIATIONS	P. 51
HISTORIQUE DE LA F.S.C.	P. 52
AUTOGRAPHES & NOTES	P. 53

NOM :

Prénom(s) :

F M

Nom de jeune fille* :

Date et lieu de naissance : ... / ... / à

Nationalité(s) :

Domicile personnel (adresse) :

.....

Code postal : Ville :

Téléphone :

Profession :

Personne à prévenir en cas d'accident :

M. / Mme :

Téléphone :

Signature du titulaire :

FSC FRANCE



Photo obligatoire

(*) Pour une femme mariée

Club d'appartenance et mutation

Titulaire :

Nom du club/ville & département Cachet du club	Date d'entrée, NOM (en majuscules), prénom et paraphe de l'enseignant ou du président du club	Date de sortie
..... / / / ... / ...
..... / / / ... / ...
..... / / / ... / ...
..... / / / ... / ...
..... / / / ... / ...
..... / / / ... / ...

Grades techniques des moins de 15 ans – 1/2

délivrés et authentifiés par l'enseignant du club

DISCIPLINE¹ :

(1) Discipline martiale ou/et sportive (et style s'il y a lieu). Ex. : Full-contact (no low-kick) [FC]

Titulaire :

Ceinture	Date et lieu d'obtention	NOM (en majuscules), prénom et paraphe de l'enseignant	Cachet du club
Blanche / /	
Blanche/jaune à sections	.. / .. /	
Jaune / /	
Jaune/orange à sections / /	
Orange	.. / .. /	
Orange/verte à sections / /	
Verte / /	
Verte/bleue à sections / /	
Bleue / /	
Bleue/marron à sections ou violette / /	
Marron / /	

Grades techniques des moins de 15 ans – 2/2

délivrés et authentifiés par l'enseignant du club

DISCIPLINE¹ :

(1) Discipline martiale ou/et sportive (et style s'il y a lieu). Ex.: Karate fighting [KF]

(2) Grade : couleur ou/et degré. Ex. : ceinture jaune (8ème Kyu)

(3) Degré ou/et barrette s'il y a lieu. Ex. : 2ème barrette

Titulaire :

Grade (2) Degré (3)	Date et lieu d'obtention	NOM (en majuscules), prénom et paraphe de l'enseignant	Cachet du club
..... (2) (3)	... / ... /	
..... (2) (3)	.. / .. /	
..... (2) (3)	... / ... /	
..... (2) (3)	... / ... /	
..... (2) (3)	.. / .. /	
..... (2) (3)	... / ... /	
..... (2) (3)	... / ... /	
..... (2) (3)	... / ... /	
..... (2) (3)	... / ... /	
..... (2) (3)	... / ... /	
..... (2) (3)	... / ... /	
..... (2) (3)	... / ... /	
..... (2) (3)	... / ... /	
..... (2) (3)	... / ... /	

Grades techniques à partir de 15 ans – 1/3

délivrés et authentifiés par l'enseignant du club

DISCIPLINE¹ :

(1) Discipline martiale ou/et sportive (et style s'il y a lieu). Ex. : Kick-boxing [KB]

Titulaire :

Ceinture	Date et lieu d'obtention	NOM (en majuscules), prénom et paraphe de l'enseignant	Cachet du club
Blanche	... / ... /	
Jaune	... / ... /	
Orange	... / ... /	
Verte	... / ... /	
Bleue	... / ... /	
Marron	... / ... /	

Grades techniques à partir de 15 ans – 2/3

délivrés et authentifiés par l'enseignant du club

DISCIPLINE¹ :

(1) Discipline martiale ou/et sportive (et style s'il y a lieu). Ex. : Ju-jutsu traditionnel [JJT]

(2) Grade : couleur ou/et degré. Ex. : ceinture verte (2^{ème} grade de la progression de base)

Titulaire :

Grade (2)	Date et lieu d'obtention	NOM (en majuscules), prénom et paraphe de l'enseignant	Cachet du club
..... / ... /	
..... / ... /	
..... / ... /	
..... / ... /	
..... / ... /	
..... / ... /	

Grades techniques à partir de 15 ans – 3/3

délivrés et authentifiés par l'enseignant du club

DISCIPLINE¹ :

(1) Discipline martiale ou/et sportive (et style s'il y a lieu). Ex. : Muay-thaï [MT]

(2) Grade : couleur ou/et degré. Ex. : prajéet marron (6^{ème} grade de la progression de base)

Titulaire :

Grade (2)	Date et lieu d'obtention	NOM (en majuscules), prénom et paraphe de l'enseignant	Cachet du club
..... / ... /	
..... / ... /	
..... / ... /	
..... / ... /	
..... / ... /	
..... / ... /	

Grades supérieurs et équivalences

Délivrés et authentifiés par la Commission Nationale des Grades et Equivalences

FORMULES D'ACCÈS AUX DEGRÉS DE GRADES SUPÉRIEURS

1. Formules « EXAMEN TECHNIQUE CLASSIQUE » :

- Examen technique classique pour un moins de 35 ans [ETC]
- Examen technique adapté pour un vétéran de 35 ans et plus [ETA]
- Examen technique spécial pour un cadre fédéral, athlète émérite et entraîneur émérite [ETS]
- Examen technique en sport adapté / handi-martial [ETH].

2. Formules « EXAMEN TECHNIQUE ALLÉGÉ SUITE À DES RÉSULTATS DE COMPÉTITION » :

- Examen technique réduit [ETR] pour un compétiteur disposant de points de compétition à partir de la catégorie cadet(te) en série "élite" (cumul du nombre de rencontres, nombre de victoires et titres sportifs) [ARC] – Dispense de certaines unités de validation (UC) suivant la discipline concernée
- Examen technique très réduit [ETTR] pour un compétiteur de haut niveau disposant de titres sportifs nationaux ou/internationaux à partir de la catégorie cadet(te) en série "élite" [ATS] – Dispense de certaines unités de validation (UC) suivant la discipline concernée.

3. Formules de la « RECONNAISSANCE DE L'EXPÉRIENCE TECHNIQUE » :

- Reconnaissance de l'expérience technique pour un vétéran de 35 ans et plus [RET]
- Accession à titre provisoire [ATP] par la reconnaissance des expériences techniques (ou équivalence d'un diplôme de fédération non agréée par l'Etat) ou d'une fédération de l'étranger avec examen allégé pour validation définitive (diplôme probatoire dont la validité pour la saison en cours)
- Accession à titre exceptionnel [ATE] par la reconnaissance des expériences techniques (sans examen technique). 1er cas : pour un candidat ne pouvant pas se présenter à un examen pour raison de santé, 2nd cas : cadre fédéral émérite.

4. Filière de l'ÉQUIVALENCE d'un diplôme fédéral [EDF] & MISE À JOUR d'un diplôme fédéral [MDF] :

à la F.S.C., un diplôme d'une fédération agréée par l'Etat français est reconnu, ainsi il est inutile de la demande d'une équivalence.

N.B. : toutes les demandes ci-dessus s'effectuent EN LIGNE sur les formulaires concernés en page d'accueil du site internet de la FSC au bouton « JE M'INSCRIS EN LIGNE »

FILIÈRE DES EXAMENS TECHNIQUES FÉDÉRAUX [ETF] – TRANSVERSALITÉ DES PRATIQUES :

Dans un même groupe de pratique, un candidat possédant un degré dans une spécialité propre peut se présenter à l'examen d'un grade supérieur dans une autre spécialité sportive appartenant au même groupe de spécialités (voir la liste en bas de page) ou dans un autre degré de la spécialité. Ex : pour le groupe des boxes pieds-poings (BPP), un candidat ayant obtenu le 4^{ème} degré en « full-contact » peut se présenter à l'examen du 4^{ème} degré en « kick-boxing ». Pour les activités de groupe ayant des compétences transversales, un candidat ayant obtenu un 4^{ème} degré en « muay-thai » (groupe des « boxes pieds-poings ») peut de présenter à l'examen du 4^{ème} degré en « shooto » (groupe des « sports de pieds-poings-sol »). N.B. : En cas de défaillance dans les épreuves du degré de la spécialité présenté à l'examen, le jury peut être amené à valider un degré inférieur à celui présenté par le candidat.

EXAMEN MULTIACTIVITÉS : Un candidat peut se présenter à plusieurs spécialités sportives dans une même session (DEUX au maximum). A contrario, une reconnaissance des expériences techniques [RET] ou une accession à titre exceptionnel [ATE] ne peut être obtenue que dans une spécialité appartenant obligatoirement au groupe du grade précédemment possédé (voir en bas de page les groupes de disciplines).

FORMULE DE RECONNAISSANCE DE L'EXPÉRIENCE TECHNIQUE :

La reconnaissance de m'expériences technique [RET] est un dispositif qui permet de valider des acquis pour les **praticiens de 35 ans et plus** et également pour les **athlètes de bon niveau de 15 ans et plus** ayant un nombre conséquent d'expériences sportives et des titres sportifs [formules : ARC, ATS].

Durant sa carrière, un candidat ne peut pas obtenir plus de **DEUX validations de grade** par le biais de la formule « Reconnaissance de l'expérience technique » [RET] et seulement **UNE SEULE validation de grade** par l'accession à titre exceptionnel [ATE].

DIMINUTION DU TEMPS D'ATTENTE ENTRE CHAQUE DEGRÉ : Pour un pratiquant pouvant attester d'un niveau remarquable de pratique (qualités sportives et performances en compétition), de connaissances techniques, de compétences techniques et pédagogiques, d'investissement à la cause d'une discipline martiale ou/et sportive, et le cas échéant, les performances en compétition, un barème de réduction de temps entre chaque degré de ceinture noire (ou réduction de l'âge requis) est en vigueur – Ces bonifications consistent en une diminution du temps requis pour accéder au grade supérieur. Cf. : barème des catégories A, B et C (voir le dispositif fédéral sur le site internet de la FSC au menu de la page d'accueil « diplômes de grades supérieurs »).

GROUPES DE SPÉCIALITÉS & MENTIONS SPORTIVES & MARTIALES DES DEGRÉS DE LA CEINTURE NOIRE OU DES GRADES ÉQUIVALENTS

- Groupe 1 – ARTS MARTIAUX [AM] & MODERNES [AMM] - préciser la discipline
- Groupe 2 – ACTIVITÉS DE SELF-DÉFENSE [DEF] : **KARATE-DÉFENSE** [KD], **KICK-DÉFENSE** [KD], **KRAG-MAGA** [KM], **SELF-DÉFENSE** [SD]
- Groupe 3 – ACTIVITÉS DE FITNESS [FIT] : **AÉRO-KICK** [AK]
- Groupe 4 – BOXES PIEDS-POINGS [BPP], **FULL-CONTACT** [FC], **KICK-BOXING** [KB] (LOW-KICK [LK] & K-1 STYLE [K1]), **MUAY-THAI** [MT]
- Groupe 5 – SPORTS PIEDS-POINGS-SOL [PPS] : **SHOOT-BOXING** [SB], **SHOOTO** [ST], **BOXE MIXTE MARTIALE** [BMM]
- Groupe 6 – LUTTE DE SOUMISSION [LUT] : **SUBMISSION-WRESTLING** [SW]
- Groupe 7 – HANDI-MARTIAL [HAN] : PRÉCISER LA DISCIPLINE APPARTENANT AUX GROUPES DE SPÉCIALITÉS CI-DESSUS.

Grades supérieurs – 1/5

Délivrés et authentifiés par la Commission Nationale des Grades et Équivalences

DISCIPLINE¹ :

- (1) Discipline martiale ou/et sportive (et style s'il y a lieu). Ex.: Full-contact USA (no low-kick) [FC]
 (2) Nature de l'obtention de la formule : examen technique classique [ETC], examen technique adapté pour vétéran de 35 ans et plus [ETA], examen technique spécial pour un cadre ou athlète émérite ou entraîneur émérite [ETS], examen technique sport adapté/handi-martial [ETH], examen technique réduit pour un compétiteur disposant de résultats de compétition [ETR], examen technique très réduit pour un compétiteur disposant de titres nationaux ou/internationaux [ETTR], reconnaissance de l'expérience technique pour un vétéran de 35 ans et plus [RET], accession à titre exceptionnel [ATE], équivalence de diplôme de fédération [EDF], mise à jour de diplôme de fédération [MDF].

Titulaire :

Grade Discipline (1)	Date et lieu, nature de l'obtention (2)	NOM (en majuscules), prénom, et paraphe du président du jury	Cachet fédéral
1° ou junior 1° (15 à 17 ans) (1)	... / ... / (2)	
2° ou junior 2° (17 ans) (1)	... / ... / (2)	
3° (1)	... / ... / (2)	
4° (1)	... / ... / (2)	
5° (1)	... / ... / (2)	
6° (1)	... / ... / (2)	
7° (1)	... / ... / (2)	

Grades supérieurs – 2/5

Délivrés et authentifiés par la Commission Nationale des Grades et Équivalences

DISCIPLINE¹ :

- (1) Discipline martiale ou/et sportive (et style s'il y a lieu). Ex.: Kick-boxing (Low-kick USA et K-1 Japon) [KB]
 (2) Nature de l'obtention de la formule : examen technique classique [ETC], examen technique adapté pour veteran de 35 ans et plus [ETA], examen technique spécial pour un cadre ou athlète émérite ou entraîneur émérite [ETS], examen technique sport adapté/handi-martial [ETH], examen technique réduit pour un compétiteur disposant de résultats de compétition [ETR], examen technique très réduit pour un compétiteur disposant de titres nationaux ou/et internationaux [ETTR], reconnaissance de l'expérience technique pour un vétérán de 35 ans et plus [RET], accession à titre exceptionnel [ATE], équivalence de diplôme de fédération [EDF], mise à jour de diplôme de fédération [MDF].

Titulaire :

Grade Discipline (1)	Date et lieu, nature de l'obtention (2)	NOM (en majuscules), prénom, et paraphe du président du jury	Cachet fédéral
1° ou junior 1° (15 à 17 ans) (1)	... / ... / (2)	
2° ou junior 2° (17 ans) (1)	... / ... / (2)	
3° (1)	... / ... / (2)	
4° (1)	... / ... / (2)	
5° (1)	... / ... / (2)	
6° (1)	... / ... / (2)	
7° (1)	... / ... / (2)	

Grades supérieurs – 3/5

Délivrés et authentifiés par la Commission Nationale des Grades et Équivalences

DISCIPLINE¹ :

- (1) Discipline martiale ou/et sportive (et style s'il y a lieu). Ex.: Boxe mixte martiale [BMM] et Shooto [ST]
 (2) Nature de l'obtention de la formule : examen technique classique [ETC], examen technique adapté pour veteran de 35 ans et plus [ETA], examen technique spécial pour un cadre ou athlète émérite ou entraîneur émérite [ETS], examen technique sport adapté/handi-martial [ETH], examen technique réduit pour un compétiteur disposant de résultats de compétition [ETR], examen technique très réduit pour un compétiteur disposant de titres nationaux ou/et internationaux [ETTR], reconnaissance de l'expérience technique pour un vétérán de 35 ans et plus [RET], accession à titre exceptionnel [ATE], équivalence de diplôme de fédération [EDF], mise à jour de diplôme de fédération [MDF].

Titulaire :

Grade Discipline (1)	Date et lieu, nature de l'obtention (2)	NOM (en majuscules), prénom, et paraphe du président du jury	Cachet fédéral
1° ou junior 1° (15 à 17 ans) (1)	... / ... / (2)	
2° ou junior 2° (17 ans) (1)	... / ... / (2)	
3° (1)	... / ... / (2)	
4° (1)	... / ... / (2)	
5° (1)	... / ... / (2)	
6° (1)	... / ... / (2)	
7° (1)	... / ... / (2)	

Grades supérieurs – 4/5

Délivrés et authentifiés par la Commission Nationale des Grades et Équivalences

DISCIPLINE¹ :

(1) Discipline martiale ou/et sportive (et style s'il y a lieu).

(2) Nature de l'obtention de la formule : examen technique classique [ETC], examen technique adapté pour veteran de 35 ans et plus [ETA], examen technique spécial pour un cadre ou athlète émérite ou entraîneur émérite [ETS], examen technique sport adapté/handi-martial [ETH], examen technique réduit pour un compétiteur disposant de résultats de compétition [ETR], examen technique très réduit pour un compétiteur disposant de titres nationaux ou/et internationaux [ETTR], reconnaissance de l'expérience technique pour un vétérán de 35 ans et plus [RET], accession à titre exceptionnel [ATE], équivalence de diplôme de fédération [EDF], mise à jour de diplôme de fédération [MDF].

Titulaire :

Grade Discipline (1)	Date et lieu, nature de l'obtention (2)	NOM (en majuscules), prénom, et paraphe du président du jury	Cachet fédéral
1° ou junior 1° (15 à 17 ans) (1)	... / ... / (2)	
2° ou junior 2° (17 ans) (1)	... / ... / (2)	
3° (1)	... / ... / (2)	
4° (1)	... / ... / (2)	
5° (1)	... / ... / (2)	
6° (1)	... / ... / (2)	
7° (1)	... / ... / (2)	

Grades supérieurs – 5/5

Délivrés et authentifiés par la Commission Nationale des Grades et Équivalences

DISCIPLINE¹ :

(1) Discipline martiale ou/et sportive (et style s'il y a lieu).

(2) Nature de l'obtention de la formule : examen technique classique [ETC], examen technique adapté pour veteran de 35 ans et plus [ETA], examen technique spécial pour un cadre ou athlète émérite ou entraîneur émérite [ETS], examen technique sport adapté/handi-martial [ETH], examen technique réduit pour un compétiteur disposant de résultats de compétition [ETR], examen technique très réduit pour un compétiteur disposant de titres nationaux ou/et internationaux [ETTR], reconnaissance de l'expérience technique pour un vétérán de 35 ans et plus [RET], accession à titre exceptionnel [ATE], équivalence de diplôme de fédération [EDF], mise à jour de diplôme de fédération [MDF].

Titulaire :

Grade Discipline (1)	Date et lieu, nature de l'obtention (2)	NOM (en majuscules), prénom, et paraphe du président du jury	Cachet fédéral
1° ou junior 1° (15 à 17 ans) (1)	... / ... / (2)	
2° ou junior 2° (17 ans) (1)	... / ... / (2)	
3° (1)	... / ... / (2)	
4° (1)	... / ... / (2)	
5° (1)	... / ... / (2)	
6° (1)	... / ... / (2)	
7° (1)	... / ... / (2)	

Stages techniques fédéraux – 1/4

Ex : (1) Stage régional technique – (2) Japan kick [K-1] – (3) Médium-contact [MC] – (4) Cadet masculin [14-15 ans]

Titulaire :

Date, lieu	Nature du stage (1)	Discipline (2), style s'il y a lieu (3), Catégorie d'âge (4)	NOM (en majuscules), prénom et paraphe de l'intervenant
... / ... /
... / ... /
... / ... /
... / ... /
... / ... /
... / ... /

Stages techniques fédéraux – 2/4

(1) Ex : Stage régional technique – (2) Karate fighting – (3) Kumite – (4) Junior-2 masculin [18-20 ans]

Titulaire :

Date, lieu	Nature du stage (1)	Discipline (2), style s'il y a lieu (3), Catégorie d'âge (4)	NOM (en majuscules), prénom et paraphe de l'intervenant
... / ... /
... / ... /
... / ... /
... / ... /
... / ... /
... / ... /

Stages techniques fédéraux – 3/4

Ex. : (1) Stage régional de préparation de la C.N.1° [15 ans et plus] – (2) Musical-forms [MF] – (3) Kata artistique – (4) Cadette [14-15 ans]

Titulaire :

Date, lieu	Nature du stage (1)	Discipline (2), style s'il y a lieu (3), Catégorie d'âge (4)	NOM (en majuscules), prénom et paraphe de l'intervenant
... / ... /
... / ... /
... / ... /
... / ... /
... / ... /
... / ... /

Stages techniques fédéraux – 4/4

Ex. : (1) Stage régional technique – (2) Shooto [ST] / Boxe mixte martiale [BMM] – (3) Light-contact [LC] – (4) Vétéran féminin [35 ans et plus]

Titulaire :

Date, lieu	Nature du stage (1)	Discipline (2), style s'il y a lieu (3), Catégorie d'âge (4)	NOM (en majuscules), prénom et paraphe de l'intervenant
... / ... /
... / ... /
... / ... /
... / ... /
... / ... /
... / ... /

Compétitions régionales et rencontres interclubs/galas – 1/3

Ex. : (1) Interclubs régional – (2) Full-contact [FC] – (3) Light-contact [LC] – (4) Vétéran masculin [35-50 ans], moins de 60 kg

Titulaire :

Date et lieu	Désignation de la rencontre (1)	Discipline (2), style (3), Cat. d'âge et poids (4)	En toutes lettres : victoire ou défaite ou égalité	NOM (en majuscules), prénom et paraghe du superviseur	NOM de l'adversaire
..... / /
..... / /
..... / /
..... / /
..... / /
..... / /
..... / /
..... / /

Compétitions régionales et rencontres interclubs/galas – 2/3

Ex. : (1) Championnat régional – (2) Low-kick [LK] – (3) Combat de plein-contact [PC] – (4) Senior masculin [18-34 ans], moins de 70 kg

Titulaire :

Date et lieu	Désignation de la rencontre (1)	Discipline (2), style (3), Cat. d'âge et poids (4)	En toutes lettres : victoire ou défaite ou égalité	NOM (en majuscules), prénom et paraghe du superviseur	NOM de l'adversaire
..... / /
..... / /
..... / /
..... / /
..... / /
..... / /
..... / /
..... / /

Compétitions régionales et rencontres interclubs/galas – 3/3

Ex : (1) Championnat interrégional – (2) Japan-Kick [KJ] – (3) Pré-combat [PRE] – (4) Junior-2 féminin [18-20 ans], moins de 80 kg

Titulaire :

Date et lieu	Désignation de la rencontre (1)	Discipline (2), Style (3), Cat. d'âge et poids (4)	En toutes lettres : victoire ou défaite ou égalité	NOM (en majuscules), prénom et paraghe du superviseur	NOM de l'adversaire
.... / /
.... / /
.... / /
.... / /
.... / /
.... / /
.... / /
.... / /
.... / /
.... / /

Compétitions nationales – 1/3

Ex : (1) Coupe de France – (2) Full-contact [FC] – (3) Pré-combat [PC] – (4) Junior-1 féminin [16-17 ans], moins de 50 kg

Titulaire :

Date et lieu	Désignation de la rencontre (1)	Discipline (2), style (3), Cat. d'âge et poids (4)	En toutes lettres : victoire ou défaite ou égalité	NOM (en majuscules), prénom et paraghe du superviseur	NOM de l'adversaire
.... / /
.... / /
.... / /
.... / /
.... / /
.... / /
.... / /
.... / /
.... / /
.... / /
.... / /

Compétitions nationales – 2/3

Ex. : (1) Open de France – (2) Shooto [ST] / Boxe mixte martialle [BMM] – (3) Médium-contact [MC] – (4) Cadet masculin [14-15 ans], moins de 60 kg

Titulaire :

Date et lieu / /	Désignation de la rencontre (1)	Discipline (2), style (3), Cat. d'âge et poids (4)	En toutes lettres : victoire ou défaite ou égalité	NOM (en majuscules), prénom et paraghe du superviseur	NOM de l'adversaire
..... / /
..... / /
..... / /
..... / /
..... / /
..... / /

Compétitions nationales – 3/3

Ex. : (1) Championnat national – (2) Muay-thai [MT] – (3) Light-contact [LC] – (4) Minime féminin [12-13 ans], moins de 40 kg

Titulaire :

Date et lieu / /	Désignation de la rencontre (1)	Discipline (2), style (3), Cat. d'âge et poids (4)	En toutes lettres : victoire ou défaite ou égalité	NOM (en majuscules), prénom et paraghe du superviseur	NOM de l'adversaire
..... / /
..... / /
..... / /
..... / /
..... / /
..... / /

Compétitions internationales (Hors équipe nationale) – 1/2

Ex. : (1) English trophy – (2) Full-contact [FC] – (3) Light-contact international [LCI] – (4) Junior féminin [16-17 ans], moins de 70 kg

Titulaire :

Date et lieu	Désignation de la rencontre (1)	Discipline (2), style (3), Cat. d'âge et poids (4)	En toutes lettres : victoire ou défaite ou égalité	NOM (en majuscules), prénom et paraghe du superviseur	NOM de l'adversaire
..... / /
..... / /
..... / /
..... / /
..... / /
..... / /
..... / /
..... / /

Compétitions internationales (Hors équipe nationale) – 2/2

Ex. : (1) German open – (2) Low-kick [LK] – (3) Light-contact international [LCI] – (4) Senior masculin [18-34 ans], moins de 80 kg

Titulaire :

Date et lieu	Désignation de la rencontre (1)	Discipline (2), style (3), Cat. d'âge et poids (4)	En toutes lettres : victoire ou défaite ou égalité	NOM (en majuscules), prénom et paraghe du superviseur	NOM de l'adversaire
..... / /
..... / /
..... / /
..... / /
..... / /
..... / /
..... / /
..... / /

Sélection en équipe nationale – 1/2

Ex. : (1) Coupe d'Europe – (2) Karate fighting – (3) Kumite – (4) Junior masculin [16-17 ans], moins de 50 kg

Titulaire :

Date et lieu	Désignation de la rencontre (1)	Discipline (2), style (3), Cat. d'âge et poids (4)	En toutes lettres : victoire ou défaite ou égalité	NOM (en majuscules), prénom et paragraphe du cadre technique	NOM de l'ad-versaire
.... / /
.... / /
.... / /
.... / /
.... / /
.... / /
.... / /
.... / /

Sélection en équipe nationale – 2/2

Ex. : (1) Coupe du Monde – (2) Muay-thai [MTJ] – (3) Précombat [PRE] – (4) Junior féminin [16-17 ans], moins de 65 kg

Titulaire :

Date et lieu	Désignation de la rencontre (1)	Discipline (2), Style (3), Cat. d'âge et poids (4)	En toutes lettres : victoire ou défaite ou égalité	NOM (en majuscules), prénom et paragraphe du cadre technique	NOM de l'ad-versaire
.... / /
.... / /
.... / /
.... / /
.... / /
.... / /
.... / /
.... / /

Stages fédéraux d'arbitrage – 1/2

Ex. : (1) Stage de formation régional – (2) Muay-thai [MT] – (3) Précombat [PRE] et Combat de plein-contact [PC] – (4) Juge

Titulaire :

Date de début et nb. d'heures (en toutes lettres)	Lieu - Echelon : régional ou national (1)	Discipline (2) – Style (3) – Nature de la fonction étudiée (4)	NOM (en majuscules), prénom et paraphe du représentant fédéral
... / ... / ... h.
... / ... / ... h.
... / ... / ... h.
... / ... / ... h.
... / ... / ... h.
... / ... / ... h.
... / ... / ... h.

Stages fédéraux d'arbitrage – 2/2

Ex. : (1) Stage de recyclage national – (2) Full-contact [FC] – (3) Light-contact [LC] & Médium-contact [MC] – (4) Arbitre

Titulaire :

Date de début et nb. d'heures (en toutes lettres)	Lieu - Echelon : régional ou national (1)	Discipline (2) – Style (3) – Nature de la fonction étudiée (4)	NOM (en majuscules), prénom et paraphe du représentant fédéral
... / ... / ... h.
... / ... / ... h.
... / ... / ... h.
... / ... / ... h.
... / ... / ... h.
... / ... / ... h.
... / ... / ... h.

Pratique d'arbitrage en compétition – 3/3

Ex. : (1) Championnat régional – (2) Japan kick [K-1] – (3) Précombat [PRE] – (4) Arbitre – (5) Vingt rencontres (en toutes lettres)
Titulaire :

Date, lieu / /	Nom et nature de la manifestation (1)	Discipline (2), style (3), nature de la fonction effectuée (4), et nombre de prestations en toutes lettres (5) (2)(3) (4) (5) (2)(3) (4) (5) (2)(3) (4) (5) (2)(3) (4) (5) (2)(3) (4) (5) (2)(3) (4) (5)	NOM (en majuscules), prénom et paraphe du représentant fédéral
..... / /	(2)(3) (4) (5)
..... / /	(2)(3) (4) (5)
..... / /	(2)(3) (4) (5)
..... / /	(2)(3) (4) (5)
..... / /	(2)(3) (4) (5)
..... / /	(2)(3) (4) (5)
..... / /	(2)(3) (4) (5)

Diplômes de jeune-officiel (12 à 17 ans) – 1/2

(1) Groupe de disciplines (ou discipline à préciser) : [AMT] ou [AMM] ou [DEF] ou [FIT] ou [BBP] ou [PPS] ou [LUT] ou [HAN]

(2) Nature d'obtention : examen fédéral classique [EFC], examen fédéral adapté [EFA], reconnaissance de l'expérience d'officiel [REO], accession à titre exceptionnel [ATE], équivalence de diplôme [EDF], mise à jour de diplôme [MDF]

Titulaire :

Nature du diplôme & Discipline*	Date et lieu - nature de l'obtention	NOM (en majuscules), pré- nom, fonction et paraphe du président du jury	Cachet fédéral
JJARS : Jeune juge-ar- bitre régional stagiaire de..... (1) / / (2)	
JJRT : Jeune juge régional titulaire de..... (1) / / (2)	
JJART : Jeune juge-ar- bitre régional titulaire de..... (1) / / (2)	
JJANS : Jeune juge-ar- bitre national stagiaire de..... (1) / / (2)	
JJNT : Jeune juge na- tional titulaire de..... (1) / / (2)	
JJANT : Jeune juge-ar- bitre national titulaire de..... (1) / / (2)	
JJAIS : Jeune juge-ar- bitre international stagiaire de..... (1) / / (2)	

Diplômes de jeune-officiel (12 à 17 ans) – 2/2

(1) Groupe de disciplines (ou discipline à préciser) : [AMT] ou [AMM] ou [DEF] ou [FIT] ou [BBP] ou [PPS] ou [LUT] ou [HAN]

(2) Nature d'obtention : examen fédéral classique [EFC], examen fédéral adapté [EFA], reconnaissance de l'expérience d'officiel [REO], accession à titre exceptionnel [ATE], équivalence de diplôme [EDF], mise à jour de diplôme [MDF]

Titulaire :

Nature du diplôme & Discipline*	Date et lieu - nature de l'obtention	NOM (en majuscules), prénom, fonction et paraphe du président du jury	Cachet fédéral
JJARS : Jeune juge-arbitre régional stagiaire de..... (1) / / (2)	
JJRT : Jeune juge régional titulaire de..... (1) / / (2)	
JJART : Jeune juge-arbitre régional titulaire de..... (1) / / (2)	
JJANS : Jeune juge-arbitre national stagiaire de..... (1) / / (2)	
JJNT : Jeune juge national titulaire de..... (1) / / (2)	
JJANT : Jeune juge-arbitre national titulaire de..... (1) / / (2)	
JJAIS : Jeune juge-arbitre international stagiaire de..... (1) / / (2)	

Diplômes d'officiel (18 ans et plus) – 1/2

(1) Groupe de disciplines (ou discipline à préciser) : [AMT] ou [AMM] ou [DEF] ou [FIT] ou [BBP] ou [PPS] ou [LUT] ou [HAN]

(2) Nature d'obtention : examen fédéral classique [EFC], examen fédéral adapté [EFA], reconnaissance de l'expérience d'officiel [REO], accession à titre exceptionnel [ATE], équivalence de diplôme [EDF], mise à jour de diplôme [MDF]

Titulaire :

Nature du diplôme & Discipline*	Date et lieu - nature de l'obtention	NOM (en majuscules), prénom, fonction et paraphe du président du jury	Cachet fédéral
JARS : Juge-arbitre régional stagiaire de..... (1) / / (2)	
JRT : Juge régional titulaire de..... (1) / / (2)	
JART : Juge-arbitre régional titulaire de..... (1) / / (2)	
JANS : Juge-arbitre national stagiaire de..... (1) / / (2)	
JNT : Juge national titulaire de..... (1) / / (2)	
JANT : Juge-arbitre national titulaire de..... (1) / / (2)	
JAIS : Juge-arbitre international stagiaire de..... (1) / / (2)	

Diplômes d'officiel (18 ans et plus) – 2/2

(1) Groupe de disciplines (ou discipline à préciser) : [AMT] ou [AMM] ou [DEF] ou [FIT] ou [BBP] ou [PPS] ou [LUT] ou [HAN]

(2) Nature d'obtention : examen fédéral classique [EFC], examen fédéral adapté [EFA], reconnaissance de l'expérience d'officiel [REO], accession à titre exceptionnel [ATE], équivalence de diplôme [EDF], mise à jour de diplôme [MDF]

Titulaire :

Nature du diplôme & Discipline*	Date et lieu - nature de l'obtention	NOM (en majuscules), prénom, fonction et paraphe du président du jury	Cachet fédéral
JARS : Juge-arbitre régional stagiaire de..... (1)	... / ... / (2)	
JRT : Juge régional titulaire de..... (1)	... / ... / (2)	
JART : Juge-arbitre régional titulaire de..... (1)	... / ... / (2)	
JANS : Juge-arbitre national stagiaire de..... (1)	... / ... / (2)	
JNT : Juge national titulaire de..... (1)	... / ... / (2)	
JANT : Juge-arbitre national titulaire de..... (1)	... / ... / (2)	
JAIS : Juge-arbitre international stagiaire de..... (1)	... / ... / (2)	

Filière d'enseignant bénévole de club

Prérogatives – Prérequis - Validation

Rappel du texte du Code du sport français : Les fédérations sportives agréées assurent la formation et le perfectionnement de leurs cadres. Elles peuvent bénéficier, à cet effet, de l'aide des établissements publics de formation mentionnés à l'article L. 211-1 du code du sport.

Lorsqu'ils concernent des fonctions exercées contre rémunération, les diplômes qu'elles délivrent répondent aux conditions prévues à l'article L. 212-1.

Les diplômes concernant l'exercice d'une activité à titre bénévole, dans le cadre de structures ne poursuivant pas de buts lucratifs, peuvent être obtenus soit à l'issue d'une formation et examen [SEF], soit par reconnaissance de l'expérience pédagogique et examen réduit [REP], soit par une validation des acquis de l'expérience [VAE].

1 – DIPLÔMES D'ENSEIGNANT

Certificat d'AIDE-ANIMATEUR [AAF]. L'attestation d'aide-animateur fédéral permet d'assister l'enseignant [DAF, DIF ou DPF] dans l'encadrement d'une séance de sports de combat et arts martiaux quel que soit le public. La validité de ce diplôme est permanente mais ne permet pas d'ouvrir un club, ni d'animer un cours en autonomie. La formation technique et pédagogique est de 15 heures (2 jours de formation) et l'évaluation s'effectue durant le stage de formation sous forme de contrôle continu.

Brevet du 1^{er} degré : le diplôme d'ANIMATEUR [DAF]. Ce diplôme d'animateur fédéral permet d'initier sous la tutelle d'un titulaire d'un titulaire du B.F.2^e degré ou plus ; notamment, il permet de mettre en place et d'encadrer en autonomie une séance de sports de combat et arts martiaux en direction d'un public de type "pratiquant en loisir" et cela à partir de 18 ans révolus et avec la possession d'une attestation de secourisme. La validité de ce diplôme est permanente mais ne permet pas d'ouvrir un club. Le [DAF] valide le premier cycle de la formation d'instructeur [DIF] (ou B.F.2^e degré). La formation technique et pédagogique est de 30 heures soit 3 jours (ou deux week-ends) de formation en plus de l'[AAF].

Brevet du 2^{ème} degré : le diplôme d'INSTRUCTEUR [DIF]. Ce diplôme d'instructeur fédéral permet d'assurer la responsabilité technique et pédagogique d'un club de sports de combat et arts martiaux, notamment d'encadrer des séances en direction d'un public de type "compétiteur" et cela à partir de 18 ans révolus. La validité de ce diplôme est permanente et permet d'ouvrir un club. La validité de ce diplôme est illimitée. La formation technique et pédagogique est de 45 heures soit 5 jours (ou trois week-ends) de formation en plus du [DAF]. N.B. : Pour une mention sportive ou martiale supplémentaire du [DIF], le candidat devra suivre une formation complémentaire de trois jours (ou deux week-ends).

Brevet du 3^{ème} degré : le diplôme de PROFESSEUR [DPF]. Ce diplôme de professeur fédéral reconnaît l'enseignant expérimenté dans sa propre discipline et possédant des fortes connaissances dans les disciplines du même groupe technique. Il permet d'assurer la responsabilité technique et pédagogique d'un club de sports de combat et arts martiaux ; notamment d'encadrer des séances en direction d'un public de type "compétiteur professionnel". En outre, il permet également des fonctions de cadre régional, d'assurer la formation des cadres techniques de sa propre discipline, et la direction de stages de formation d'enseignant bénévole de club. La validité de ce diplôme est permanente. La formation technique et pédagogique est de 45 heures soit 5 jours (ou trois week-ends) de formation en plus du [DIF]. N.B. : Pour une mention supplémentaire du [DPF] dans un autre groupe de disciplines, le candidat devra suivre une formation complémentaire de trois jours (ou deux week-ends) et valider une ceinture noire 1er degré dans le nouveau groupe de disciplines.

2 – VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE [VAE] :

La reconnaissance de l'expérience pédagogique [REP] du DAF et DIF est un dispositif fédéral qui permet de valider des acquis pour les personnes animant des séances depuis plusieurs saisons dans une association sportive ou une structure privée. Elle consiste à un aménagement du temps de formation (voir le dispositif fédéral sur le site internet de la FSC au menu de la page d'accueil « diplômes d'enseignants de club »).

3 – GROUPES DE SPÉCIALITÉS & MENTIONS SPORTIVES & MARTIALES DES DIPLÔMES D'ENSEIGNANT

Groupe 1 – ARTS MARTIAUX [AM] : TRADITIONNELS [AMT] & MODERNES [AMM] - préciser la discipline

Groupe 2 – ACTIVITÉS DE SELF-DÉFENSE [DEF] : KARATE-DEFENSE [KD], KICK-DEFENSE [KD], KRAG-MAGA [KM], SELF-DÉFENSE [SD]

Groupe 3 – ACTIVITÉS DE FITNESS [FIT] : AERO-KICK [AK]

Groupe 4 – BOXES PIEDS-POINGS [BPP] : POINT-FIGHTING [PF], FULL-CONTACT [FC], KICK-BOXING [KB] (LOW-KICK [LK] & K-1 STYLE [K1]), MUAY-THAI [MT]

Groupe 5 – SPORTS PIEDS-POINGS-SOL [PPS] : SHOOT-BOXING [SB], SHOOTO [ST], BOXE MIXTE MARTIALE [BMM]

Groupe 6 – LUTTE DE SOUMISSION [LUT] : SUBMISSION-WRESTLING [SW]

Groupe 7 – HANDI-MARTIAL [HAN] : PRÉCISER LA DISCIPLINE APPARTENANT AUX GROUPES DE SPÉCIALITÉS CI-DESSUS

Stages de formation d'enseignant de club et de cadre fédéral – 1/2

(1) Préparation du DAF – (2) Kick-boxing [KB]

Titulaire :

Date, lieu	Diplôme préparé (1)	Spécialité martiale ou/et sportive (2)	NOM (en majuscules) et paragraphe du représentant fédéral
... / ... /
... / ... /
... / ... /
... / ... /
... / ... /
... / ... /
... / ... /

Stages de formation d'enseignant de club et de cadre fédéral – 2/2

(1) Préparation du DIF – (2) Self-défense [SD]

Titulaire :

Date, lieu	Diplôme préparé (1)	Spécialité martiale ou/et sportive (2)	NOM (en majuscules) et paragraphe du représentant fédéral
... / ... /
... / ... /
... / ... /
... / ... /
... / ... /
... / ... /
... / ... /

Diplômes fédéraux d'enseignant de club – 1/3

(1) Discipline sportive ou martiale. Ex.: Free-boxing - (2) Groupe de disciplines : [AMT] ou [AMM] ou [DEF] ou [FIT] ou [BBP] ou [PPS] ou [LUT] ou [HAN] - (3) Nature d'obtention : examen fédéral classique [EFC], examen fédéral adapté [EFA], reconnaissance de l'expérience pédagogique [REP], validation de acquis de l'expérience [VAE], accession à titre exceptionnel [ATE], équivalence de diplôme de fédération [EDF], mise à jour de diplôme [MDF]

Titulaire :

Nature du diplôme & Discipline	Date, lieu, nature de l'obtention	NOM (en majuscules) et paraphe du président du jury	Cachet fédéral
[AAF] : aide-animateur de..... (1)	... / ... / (3)	
BF1° [DAF stagiaire] (animateur stagiaire) de..... (1)	... / ... / (3)	
BF1° [DAF] (animateur titulaire) de..... (1)	... / ... / (3)	
BF2° [DIF stagiaire] (instructeur stagiaire) de..... (1)	... / ... / (3)	
BF2° [DIF] (instructeur titulaire) de..... (1)	... / ... / (3)	
BF3° [DPF stagiaire] (professeur stagiaire) de..... (2)	... / ... / (3)	
BF3° [DPF] (professeur titulaire) de..... (2)	... / ... / (3)	

Diplômes fédéraux d'enseignant de club – 2/3

(1) Discipline sportive ou martiale. Ex.: Free-boxing - (2) Groupe de disciplines : [AMT] ou [AMM] ou [DEF] ou [FIT] ou [BBP] ou [PPS] ou [LUT] ou [HAN] - (3) Nature d'obtention : examen fédéral classique [EFC], examen fédéral adapté [EFA], reconnaissance de l'expérience pédagogique [REP], validation de acquis de l'expérience [VAE], accession à titre exceptionnel [ATE], équivalence de diplôme de fédération [EDF], mise à jour de diplôme [MDF]

Titulaire :

Nature du diplôme & Discipline	Date, lieu, nature de l'obtention	NOM (en majuscules) et paraphe du président du jury	Cachet fédéral
[AAF] : aide-animateur de..... (1)	... / ... / (3)	
BF1° [DAF stagiaire] (animateur stagiaire) de..... (1)	... / ... / (3)	
BF1° [DAF] (animateur titulaire) de..... (1)	... / ... / (3)	
BF2° [DIF stagiaire] (instructeur stagiaire) de..... (1)	... / ... / (3)	
BF2° [DIF] (instructeur titulaire) de..... (1)	... / ... / (3)	
BF3° [DPF stagiaire] (professeur stagiaire) de..... (2)	... / ... / (3)	
BF3° [DPF] (professeur titulaire) de..... (2)	... / ... / (3)	

Diplômes fédéraux d'enseignant de club – 3/3

(1) Discipline sportive ou martiale. Ex.: Free-boxing - (2) Groupe de disciplines : [AMT] ou [AMM] ou [DEF] ou [FIT] ou [BBP] ou [PPS] ou [LUT] ou [HAN] - (3) Nature d'obtention : examen fédéral classique [EFC], examen fédéral adapté [EFA], reconnaissance de l'expérience pédagogique [REP], validation de acquis de l'expérience [VAE], accession à titre exceptionnel [ATE], équivalence de diplôme de fédération [EDF], mise à jour de diplôme [MDF]

Titulaire :

Nature du diplôme & Discipline	Date, lieu, nature de l'obtention	NOM (en majuscules) et paraphe du président du jury	Cachet fédéral
[AAF] : aide-animateur de..... (1) (3) / / (3)	
BF1° [DAF stagiaire] (animateur stagiaire) de..... (1) (3) / / (3)	
BF1° [DAF] (animateur titulaire) de..... (1) (3) / / (3)	
BF2° [DIF stagiaire] (instructeur stagiaire) de..... (1) (3) / / (3)	
BF2° [DIF] (instructeur titulaire) de..... (1) (3) / / (3)	
BF3° [DPF stagiaire] (professeur stagiaire) de..... (2) (3) / / (3)	
BF3° [DPF] (professeur titulaire) de..... (2) (3) / / (3)	

Diplômes et titres de cadre fédéral

Formateur - Cadre technique - Représentant fédéral

(1) Groupe de disciplines : [AMT] ou [AMM] ou [DEF] ou [FIT] ou [BBP] ou [PPS] ou [LUT] ou [HAN] - (2) Nature d'obtention : examen fédéral classique [EFC], examen fédéral adapté [EFA], reconnaissance de l'expérience d'encadrement [REE], équivalence de diplôme de fédération [EDF], mise à jour de diplôme [MDF] - (3) catégorie d'âge encadrée (ex. : junior.2 18-20 ans)

Titulaire :

Nature du diplôme	Date & lieu - nature de l'obtention	NOM (en majuscules) et paraphe du président du jury	Cachet fédéral
DFR-S : FORMATEUR REGIONAL D'ENSEIGNANT [stagiaire] / / (1) (2)	
DFR : FORMATEUR REGIONAL D'ENSEIGNANT [titulaire] / / (1) (2)	
DFR-S : FORMATEUR REGIONAL D'OFFICIEL [stagiaire] / / (1) (2)	
DFR : FORMATEUR REGIONAL D'OFFICIEL [titulaire] / / (1) (2)	
DER-S : ENTRAÎNEUR REGIONAL [stagiaire] / / (1) (2) (3)	
DER : ENTRAÎNEUR REGIONAL [titulaire] / / (1) (2) (3)	
..... / / (1) (2)	

Exigences médicales pour la compétition

Catégories - Validité - Délivrance

En application du Code du sport français - Loi n° 2022-296 du 02 mars 2022 - Article L231-2 - Modifié par Loi n° 2022-296 du 2 mars 2022 - art. 23.

1. POUR LES ACTIVITÉS À TECHNIQUE DITE CONTRÔLÉE - TOUT ÂGE :

PRESTATION DE FORMES TRADITIONNELLES OU MODERNES EN ART MARTIAL & SPORT DE COMBAT (KATA, TAO, AERO-KICK...), OPPOSITION TECHNIQUE EN ART MARTIAL OU/ET SPORT DE COMBAT, LUTTE TECHNIQUE AU CORPS À CORPS (GRAPPLING), BOXE DE STYLE "LIGHT-CONTACT" & SPORTS PIEDS-POINGS-SOL DE STYLE "LIGHT-CONTACT"

► POUR UN MINEUR - Arrêté ministériel du 07 mai 2021 : Questionnaire de santé saisonnier pour mineur + autorisation parentale saisonnière.

► POUR UN MAJEUR - Arrêté ministériel du 24 juillet 2017 fixant les caractéristiques de l'examen médical : le certificat médical d'un médecin généraliste de non contre-indication à la compétition dont la validité est de 36 mois avec une remise du questionnaire de santé saisonnier (J.O. du 15 août 2017).

► En supplément pour un VÉTÉRAN [35-50 ans] est réclamé un E.C.G. de moins de 24 mois pour certaines disciplines.

2. POUR L'OPPOSITION EN MÉDIUM-CONTACT À PARTIR DE 12 ANS

► POUR UN MINEUR & MAJEUR : certificat médical d'un médecin généraliste de non contre-indication à la compétition de moins de 12 mois.

► EN PLUS POUR UN VÉTÉRAN [35-50 ANS] : En supplément est réclamé un E.C.G. de moins de 24 mois.

3. POUR L'OPPOSITION EN PRÉCOMBAT TECHNIQUE À PARTIR DE 15 ANS & LE COMBAT DE PLEIN CONTACT À PARTIR DE 18 ANS :

SPORTS DE TYPE BOXE SPORTIVE OU/ET D'ART MARTIAL DE CONTACT (DONT LES TECHNIQUES SONT APPUYÉES).

1/ Un **certificat médical délivré par un médecin généraliste de non contre-indication en compétition est à renouveler chaque saison**. Le certificat médical d'un médecin généraliste est valable SANS besoin de remise du questionnaire de santé,

2/ L'E.C.G. interprété de moins de 12 mois n'est pas obligatoire,

3/ Un certificat d'examen du fond d'œil de moins de 12 mois est obligatoire à partir de la catégorie "cadet [15 ans]".

En supplément pour le PRÉCOMBAT VÉTÉRAN [35-39 ans], autorisé exclusivement en rencontre de la "classe B" et "classe A", il est demandé une **épreuve d'effort** de moins de 24 mois.

Rappel : un vétérân [35-39 ans] n'est pas accepté en "classe C" [18-34 ans]. Si ce dernier possède un palmarès conséquent (Ex. : une dizaine de victoires en médium-contact + des titres sportifs fédéraux en médium-contact), sous cette condition et seulement si, il est envisageable à son coach de l'inscrire directement en "classe B".

N.B. : PIÈCE MÉDICALE ÉTABLIE POUR UNE AUTRE STRUCTURE FÉDÉRALE : un **certificat médical effectué pour le compte d'une autre fédération reconnue par l'État français est accepté**, à condition qu'il mentionne les différents impératifs fédéraux notés ci-dessus.

Le **passport sportif de la FSC est obligatoire** (Celui des saisons précédentes est accepté).

P.S. : **pour TOUS les certificats médicaux**, une tolérance d'un mois avant le début de saison et d'un mois après la fin de saison est accordée.

PRÉCISION POUR L'ÉTABLISSEMENT DES CERTIFICATS MÉDICAU

► Pour un(e) COMPÉTITEUR/TRICE MAJEUR des disciplines dites "TECHNIQUES" le certificat médical de non contre-indication à la COMPÉTITION doit préciser la discipline pratiquée ou appartenant à un groupe de disciplines proches (Ex. : sports de combat ou arts martiaux ou boxes pieds-poings) et valable 36 mois, accompagné d'un questionnaire de santé à fournir en début de chaque saison produit par le licencié lui-même attestant de sa bonne santé.

► Le certificat destiné un(e) COMPÉTITEUR/TRICE EN "PRÉCOMBAT TECHNIQUE DE LA CATEGORIE "CADET(TE) 15 ANS RÉVOLUS" POUR LES DISCIPLINES AVEC DES TECHNIQUES APPUYÉES : un certificat médical d'un médecin généraliste de non contre-indication à la COMPÉTITION de moins 12 mois doit préciser la discipline pratiquée ou appartenant à un groupe de disciplines proches (Ex. : arts martiaux de type boxes pieds-poings ou sports pieds-poings-sol) + un certificat ophtalmologique de moins 12 mois.

AUTORISATION MÉDICALE À DES FINS THÉRAPEUTIQUES : Elle est destinée uniquement à un concurrent disposant d'un traitement médical dans lequel les médicaments font partie des substances interdites (formulaire à télécharger sur le site internet de la FSC au menu de la page d'accueil « compétition et réglementation », puis sous-menu « certificats médicaux pour la compétition »).

Certificats médicaux – 1/2

Non contre-indication à la compétition

Mentionner s'il y lieu la nature du certificat et le surclassement si besoin :

- Surclassement d'âge : junior.2 (18-20 ans) vers senior (19-34 ans)
- Autorisation pour un vétérân (35-44 ans) vers senior classe B/A (19-34 ans)

Titulaire :

Date, lieu	Discipline sportive (Apte)	NOM (majuscules), prénom, paraphe et cachet du médecin	Observation (s'il y a lieu)
... / ... /	
.....	
... / ... /	
.....	
... / ... /	
.....	
... / ... /	
.....	

Certificats médicaux – 2/2

Non contre-indication à la compétition

Mentionner s'il y a lieu la nature du certificat et le surclassement si besoin :

- Surclassement d'âge : junior.2 (18-20 ans) vers senior (19-34 ans)
- Autorisation pour un vétéran (35-44 ans) vers senior classe B/A (19-34 ans)

Titulaire :

Date, lieu	Discipline sportive (Apte)	NOM (majuscules), prénom, paraphe et cachet du médecin	Observation (s'il y a lieu)
... / ... /	
... / ... /	
... / ... /	
... / ... /	

Examen médical post match – 1/2

suite à un état de santé critique

Titulaire :

Date, lieu, Discipline, type de compétition	Nature de la blessure Durée du repos obligatoire sans compétition, s'il y a lieu	NOM (majuscules), prénom & paraphe du médecin
.. / .. /
.. / .. /
.. / .. /

Examen médical post match – 2/2

suite à un état de santé critique

Abréviations à utiliser sur les pages concernées

Titulaire :

Date, lieu, Discipline, type de compétition	Nature de la blessure Durée du repos obligatoire sans compétition, s'il y a lieu	NOM (majuscules), prénom & paraphe du médecin
.. / .. /
.. / .. /

- 1 - VAINQUEUR.....**
- 1 - VAINQUEUR AUX POINTS + PTS
 - 2 - VAINQUEUR PAR K.O. + KO
 - 3 - VAINQUEUR PAR DISQUALIFICATION + DISQ
 - 4 - VAINQUEUR SUR BLESSURE (ARRET MEDICAL)..... + BLES
 - 5 - VAINQUEUR SUR ABANDON + AB
 - 6 - VAINQUEUR SUR JET D'EPONGE (SERVIETTE)..... + JET
 - 7 - VAINQUEUR PAR ARRET DE L'ARBITRE + ARB
 - 8 - VAINQUEUR PAR INSUFFISANCE TECHNIQUE..... + INSUF
 - 9 - VAINQUEUR PAR FORFAIT + W.O

- 2- PERDANT**
- 1 - PERDANT AUX POINTS..... - PTS
 - 2 - PERDANT PAR K.O. - KO
 - 3 - DISQUALIFIE - DISQ
 - 4 - PERDANT SUR BLESSURE (ARRET MEDICAL)..... - BLES
 - 5 - PERDANT PAR ABANDON - AB
 - 6 - PERDANT SUR JET D'EPONGE (SERVIETTE)..... - JET
 - 7 - PERDANT PAR ARRET DE L'ARBITRE..... - ARB
 - 8 - PERDANT PAR INSUFFISANCE TECHNIQUE..... - INSUF
- 3 - MATCH NUL..... = EGAL**
- 4 - SANS DÉCISION (NO CONTEST)..... = NC**

- 5 - DISCIPLINES DE COMPETITION**
- 1.1 - ARTS MARTIAUX TRADITIONNELS [AMT] - PRECISER LA DISCIPLINE & LE STYLE MARTIAL S'IL Y A LIEU
 - 1.2 - ARTS MARTIAUX MODERNES [AMM] - PRECISER LA DISCIPLINE.....
 - 2 - ARTS DE LA DÉFENSE [DEF] : KARATÉ-DÉFENSE [KD], KICK-DÉFENSE [KD], KRAV-MAGA [KM], SELF-DÉFENSE [SD]
 - 3 - ACTIVITÉS DE FITNESS [FIT] : AÉRO-KICK [AK]
 - 4 - BOXES PIEDS-POINGS [BPP] : POINT-FIGHTING [PF], FULL-CONTACT [FC], LOW-KICK [LK], JAPAN-KICK [K1], MUAY-THAI [MT] - PRECISER LE STYLE DE RENCONTRE : LIGHT-CONTACT (LC), MEDIUM-CONTACT (MC), PRECOMBAT (PRE) OU COMBAT DE PLEIN-CONTACT (PC)
 - 5 - SPORTS PIEDS-POINGS-SOL [PPS] : SHOOT-BOXING [SB], SHOOTO [ST], BOXE MIXTE MARTIALE [BMM] - PRECISER LE STYLE DE RENCONTRE : LIGHT-CONTACT (LC), MEDIUM-CONTACT (MC), PRECOMBAT (PRE) OU COMBAT DE PLEIN-CONTACT (PC)
 - 6 - LUTTE DE SOUMISSION [LUT] : SUBMISSION-WRESTLING [SW]
 - 7 - SPORT ADAPTE (HANDI-MARTIAL) [HAN] : PRECISER LA DISCIPLINE APPARTENANT AUX GROUPES PRECEDENTS

- 6- CATÉGORIES D'ÂGE, SÉRIES ET CLASSES DE PRÉCOMBAT & COMBAT**
- 1 - SENIOR HONNEUR (CLASSE C) - 21-34 ANS C
 - 2 - SENIOR ELITE B (CLASSE B) - 19-44 ANS B
 - 3 - SENIOR ELITE A (CLASSE A) - 19-44 ANS A
 - 4 - COMBAT JUNIOR.2 ESPOIR - 18-20 ANS JR2.ESP
 - 5 - COMBAT JUNIOR.2 ELITE - 18-20 ANS JR2.ELIT
 - 6 - PRÉCOMBAT JUNIOR.1 ESPOIR - 16-17 ANS JR1.ESP
 - 7 - PRÉCOMBAT JUNIOR.1 ELITE - 16-17 ANS JR1.ELIT
 - 8 - PRÉCOMBAT CADET(TÉ) ESPOIR - 15 ANS CD.ESP
 - 9 - PRÉCOMBAT CADET(TÉ) ELITE - 15 ANS CD.ELIT

- 7- CATÉGORIES D'ÂGE POUR LES ACTIVITÉS TECHNIQUES**
- 1 - MINI-POUSSIN(E) - 06-07 ANS M.POUS
 - 2 - POUSSIN(E) - 08-09 ANS POUS
 - 3 - BÉNJAMIN(E) - 10-11 ANS BENJ
 - 4 - MINIME - 12-13 ANS MIN
 - 5 - CADET(TÉ) - 14-15 ANS CAD
 - 6 - JUNIOR.1 - 16-17 ANS JR.1
 - 7 - JUNIOR.2 - 18-20 ANS JR.2
 - 8 - SENIOR - 21-34 ANS SR
 - 9 - VÉTÉRAN 1 - 35-44 ANS VET
 - 10 - VÉTÉRAN 2 (MASTER) - 45-50 ANS MAST
 - 11 - VÉTÉRAN 3 (SUPER MASTER) - 51 ANS ET + SUP.MAST

1984 : Arrivée officielle en France de la World Karate Association (WKA : fédération mondiale et historique de Kick-boxing américain avec low-kick). En plus des rencontres de kickboxing américain, cette structure se diversifie en pratique martiale et sportive et organise vers la fin des années 1980 des championnats du Monde pour l'élite amateur dans différents arts martiaux et sports de combat.

1990 : En France, la décennie des années 90 est traversée par de nombreuses péripéties multifédérales propres à la reconnaissance institutionnelle des boxes pieds-poings « new-wave » (Point-fighting, Full-contact, Kick-boxing et Muay-thai). Ainsi de nombreuses fédérations nationales se succèdent à leurs têtes jusqu'à la fin du 20^{ème} siècle.

2000 : Un décret ministériel, installe trois fédérations sportives distinctes, Fédération de Full-contact, Fédération de Kick-boxing et Fédération de Muay-thai, disposant chacune d'une délégation de pouvoirs accordée par le ministère chargé ses sports. Une recommandation ministérielle déconseille l'organisation de titres professionnels sur le Territoire français.

2002 : L'équipe nationale WKA-France dirigée par Thierry MUCCINI (ex cadre technique de la Fédération de Kick-Boxing) se fait remarquer par l'obtention de nombreux titres internationaux WKA en élite amateur.

2006 : À l'initiative d'Alain DELMAS (ex ancien cadre technique de la Fédération de Kick-Boxing et président de la Fédération de Boxe Birmane/Thaing Bando), naissance du Comité National des Activités Pugilistiques (CNAP), président Thierry MUCCINI. Cette structure est issue de la WKA-France dont le représentant pour la France est Thierry MUCCINI.

2007 : La représentation officielle de l'International Sport Karate Association (ISKA), fédération mondiale et historique du Full-contact américain qui succède à la Professional Karate Association (PKA) s'adjoint au CNAP, dont représentant pour la France est Thierry MUCCINI. Parallèlement, des crises fonctionnelles traversent les trois fédérations officielles (Full-contact, Kick-boxing et Muay-thai). On assiste notamment à la perte de la Délégation de pouvoirs de la Fédération de Muay-thai, et à la dissolution de la Fédération de Kick-Boxing.

2008 : Création d'une jeune pousse fédérale qui se veut rassembleuse des trois disciplines précitées et de bien d'autres activités. Suite à la mise en place de cette dernière, soutenue par le ministère chargé des sports, un bouleversement s'opère dans le Monde des sports de combat, mettant à mal les fédérations historiques des boxes pieds-poings en place (Fédération de Full-contact créée en 1978, Fédération de Kick-boxing créée en 1984 et Fédération de Muay-thai créée en 1977). En marge de ces turbulences fédérales, le Comité National des Activités Pugilistiques (CNAP) rejoint la Fédération de Full Contact (FFCDA), président : Thierry MUCCINI, directeur technique : Alain Delmas.

2012 : le CNAP devient le Comité National de Low-Kick de la FFCDA (CNLK), président : Alain DELMAS.

2013 : Le CNLK devient le Comité National de Kick-Boxing (CNKB) au sein de la FFCDA dans lequel se développent de nombreux arts martiaux et sports de combat, président : Thierry MUCCINI, directeur technique : Alain Delmas.

2014 : La FFCDA devient Fédération de Fighting Full Contact Kickboxing et Disciplines Associées (FFFKDA) puis perd son agrément ministériel et ainsi le CNKB redevient autonome dans la gestion de ses activités.

2019 : Suite à l'arrivée de nouvelles disciplines au sein du CNKB, ce dernier devient la Fédération de Sports de Combat (et Arts Martiaux) – France (FSC), président : Thierry MUCCINI, directeur technique : Alain Delmas.





FÉDÉRATION DE SPORTS DE COMBAT – FRANCE

ARTS MARTIAUX TRADITIONNELS & MODERNES



Adhérent à la fédération internationale :



IMPORTANT

Ce passeport sportif n'a d'intérêt que pour son titulaire

EN CAS DE PERTE

Toute personne le trouvant est priée de le mettre sous enveloppe non affranchie et de l'expédier à l'adresse ci-dessous.

Elle est vivement remerciée par avance

(en joignant, facultativement, le nom et le n° de téléphone de l'expéditeur).

F.S.C.-France

Bât.C - Apt.88 - Résidence Le Bois des Sens

13 Rue de Rochefort 33170 Gradignan

Tél. : 06 50 64 35 49

E. mail : contact@fscfrance.fr

www.fscfrance.fr

2002-2024

Tout droits de traduction, reproduction et d'adaptation réservé pour tous pays
Imprimé par OSIRYS COMMUNICATION – www.osirys-communication.fr - Blanquefort (France)



FSC FRANCE



F.S.C. - FRANCE

BÂT.C - APT.88 - RÉSIDENCE LE BOIS DES SENS

13 RUE DE ROCHEFORT 33170 GRADIGNAN

TÉL. : 06 50 64 35 49 - MAIL : CONTACT@FSCFRANCE.FR

WWW.FSCFRANCE.FR

2002-2024

TOUT DROITS DE TRADUCTION, REPRODUCTION ET D'ADAPTATION RÉSERVÉ POUR TOUS PAYS

IMPRIMÉ PAR OSIRYS COMMUNICATION – WWW.OSIRYS-COMMUNICATION.FR - BLANQUEFORT (FRANCE)